

Supportérisme violent et extrémisme de droite

Une analyse de la réponse sociojuridique à un phénomène de société.

Le cas du football en Suisse.

Contexte et actualité

Les débats et discussions qui concernent, en Suisse, la thématique de l'extrémisme de droite et des mesures à prendre pour le combattre, s'appliquent depuis quelques années au football; les interactions sportives étant reconnues comme des lieux et des moments où se donnent à voir des incivilités et de la violence, mais également des attitudes et des comportements expressifs d'une idéologie d'extrême-droite (racisme, xénophobie, haine de l'autre...). Ce débat se déploie aujourd'hui autour de deux points. D'une part, la mise en consultation, par le Conseil fédéral, des mesures «contre le racisme, le hooliganisme et la propagande incitant à la violence», sur la base du rapport du groupe de travail «coordination et mise en œuvre de mesures dans le domaine de l'extrémisme de droite». D'autre part, l'organisation, conjointement avec l'Autriche, de l'Euro 2008 qui appelle des mesures spécifiques.

La recherche: objectifs et questions

Les objectifs de la recherche sont les suivants.

- 1 Comprendre comment la problématique extrémisme de droite dans le traitement contemporain de la violence associée au spectacle du football est aujourd'hui prise en compte.
- 2 Comprendre comment s'élabore désormais un concertement public (c'est-à-dire quels acteurs, quelles institutions et quelles opinions) relatif au problème des attitudes d'extrême-droite et à leurs expressions les plus manifestes (violence, racisme...), lorsque celles-ci se donnent à voir dans un espace-temps – le match de football – socio-culturellement associé à des comportements d'excès, de masculinité et de chauvinisme.
- 3 Comprendre qui sont les acteurs, quelles sont les interactions entre eux, quels sont les corpus normatifs selon lesquels ils interviennent pour réguler des situations qui, en fonction du lieu où elles se manifestent, relèvent du droit public (troubles et manifestations extrémistes à l'extérieur du stade) et du droit privé (troubles et manifestations extrémistes à l'intérieur du stade).
- 4 Evaluer quelle est l'efficacité que l'on peut attendre des normes adoptées ou envisagées dans le domaine de la lutte contre le racisme et l'extrémisme de droite chez les supporters de football.

Les questions principales qui sont posées à travers cette recherche sont:

- **Comment se décline aujourd'hui le référentiel qui oriente la lutte contre la violence extrémiste et le racisme dans les stades?**
- **Comment est pensé le contrôle des supporters violents dans un contexte qui associe de manière croissante droit privé et droit public?**

Premiers résultats

- Il n'y a pas aujourd'hui de traitement spécifique du racisme et de l'extrémisme de droite dans le domaine de la gestion de la violence sportive. Les acteurs de l'institution sportive (fédérations, clubs, exploitants de stades) insistent sur les débordements en général sans préjuger de la qualité de leurs auteurs.
- La volonté affichée aujourd'hui de sécuriser les événements sportifs montre une importante délégation de responsabilité vers l'institution sportive, en particulier à travers l'association SwissOlympic qui a élaboré un concept cadre de sécurité dans lequel ni le racisme, ni l'extrémisme de droite ne sont traités spécifiquement.
- La mise en place de la prévention socio-éducative, donc la lutte contre le racisme et les comportements ressortissant à l'extrémisme de droite des supporters, s'avère difficile (la gestion des supporters tend à être considérée comme relevant de la responsabilité des clubs).
- Les enjeux financiers désormais considérables du spectacle sportif poussent à l'accroissement des mesures de répression (y compris prévention policière de type interdictions de stades) contre le supportérisme violent, sans distinguer toutefois l'origine de la violence. La co-organisation de l'Euro 2008 et les exigences de l'UEFA imposées aux Etats révèlent l'importance du phénomène.
- La manière dont est traitée la violence sportive (autant symbolique que physique), y compris les comportements racistes et ceux associés à l'extrémisme de droite, semble proche de la perception du hooliganisme telle qu'elle est donnée à voir dans un certain nombre de textes et de documents officiels. «En Suisse, les hooligans ne constituent pas une menace sérieuse pour la sécurité intérieure mais sont source de risque pour les joueurs, les spectateurs et les abords des stades» (rapport sur l'extrémisme du Conseil fédéral, 25.08.04).

Equipe:

Dr Jean-Philippe Dubey

Juriste
Centre international d'étude du sport (CIES)
Université de Neuchâtel

Dr Christophe Jaccoud

Sociologue
CIES/Université de Neuchâtel

Dr Dominique Malatesta

Sociologue
Ecole d'études sociales et pédagogiques,
Lausanne (EESP)/CIES

Yvonne Jaenchen

Sociologue
CIES/Université de Neuchâtel



CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDE DU SPORT



école d'études sociales et pédagogiques
Lausanne